



ANCTOVILLE-SUR-BOSCQ

Bulletin municipal

Nouvelle équipe municipale

JUILLET 2020



MOT DU MAIRE

Anctovillaises, Anctovillais,

Malgré un contexte sanitaire difficile lié à la pandémie du Covid-19, vous avez choisi d'élire vos représentants communaux le 15 mars 2020 et nous vous en remercions sincèrement. Il s'en est suivi une période de confinement sans précédent, période pendant laquelle nos relations familiales et de voisinage se sont vues entravées mais où l'entraide de voisinage et de bienveillance a ressurgi.

Le paysage Anctovillais a, par ses chemins multiples et variés, contribué à nos moments de détente, de loisirs.

Le recensement de 2020 a de nouveau montré une diminution de notre population. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU), approuvé en avril 2019, projette un retour à une population d'environ 500 à 520 habitants, tout en respectant les activités agricoles, nos haies, chemins et cela grâce à une urbanisation raisonnée. Vos conseillers municipaux ne manqueront pas de suivre de près et de faire respecter les décisions prises dans ce document.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la communauté de communes de Granville Terre et Mer (GTM), en cours de rédaction, a intégré le PLU d'Anctoville.

Anctoville-sur-Boscq compte à ce jour 5 associations actives et variées. Vous trouverez dans ce bulletin municipal un petit résumé rédigé par chaque président d'association. Cependant, nous sommes tous acteurs de notre commune. Ainsi, toutes propositions d'animations collectives ou d'intérêt public seront les bienvenues et étudiées avec attention. Je vous rappelle que le comité des fêtes d'Anctoville est toujours en sommeil et attend un éventuel repreneur.

Je vous souhaite une très bonne lecture et également de très bonnes vacances.

François Lemoine

SOMMAIRE

Page 2	<u>Mot du Maire</u>
Page 3	<u>Présentation du Conseil Municipal</u>
Page 4	<u>Commissions</u>
Page 5	<u>Budget</u>
Page 6	<u>Travaux</u>
	<u>Commune d'échanges et dynamique</u>
Page 7	Les Anciens Combattants
Page 7	Association Les Solexins
Page 7	Association de Chasse
Page 8	Le collectif Pourkoipetit
Page 9	Association les Amis de Saint Martin
Page 9	Secteur Action Gériatologique
Page 10	<u>Animations</u>
Page 11	<u>Etat Civil 2019 – 2020</u>
Page 12	<u>PLUi</u>
Page 13	<u>Urbanisme</u>
Page 14	<u>Numérique</u>
Page 15	<u>Les déchets</u>
Page 16	<u>GTM</u>
Page 17	<u>Démarches administratives</u>
Page 18	<u>Infos pratiques</u>
Page 19	<u>Conciliateur de justice</u>

Membres du Conseil Municipal



François LEMOINE
Le Maire



Bruno BLIN
1^{er} adjoint



Simon POTIER
2^{ème} adjoint



Magali LURIENNE
3^{ème} adjoint



Yvonne PRUVEL



Francis MACRA



Bruno BOUCAULT



Delphine BRISSET



Dominique DEROUET



Brigitte GEORGES



Benoît CERCEL

Commissions

Bâtiments communaux ; Patrimoine et Environnement

Responsable : Bruno BLIN
Membres : Simon POTIER
Magali LURIENNE

Urbanisme, Voirie, Chemin

Responsable : Simon POTIER
Membres : Bruno BOUCAULT
Benoit CERCEL
Delphine BRISSET

Communication ; Information / Associations ; Evènements

Responsable : Simon POTIER
Membres : Bruno BLIN
Magali LURIENNE
Yvonne PRUVEL

Commission d'appel d'offres

Président suppléant : Bruno BLIN
Titulaires : Magali LURIENNE
Delphine BRISSET
Francis MACRA
Suppléants : Dominique DEROUET
Brigitte GEORGES
Bruno BOUCAULT

CCAS

Membres du Conseil : Magali LURIENNE
Dominique DEROUET
Yvonne PRUVEL
Delphine BRISSET
Membres extérieurs : Mme THOMAS Bernadette
Mme FABRE Anne
Mme DESCHAMPS Madeleine
Mme JEHAN Annie

Secteur d'Action Gériatologique (S.A.G.)

Représentantes du Conseil Municipal : Dominique DEROUET
Yvonne PRUVEL
Représentante des retraités de la commune : Madeleine DESCHAMPS

Syndicat Mixte Manche Numérique

Bruno BLIN

Défense

Simon POTIER

Syndicat de Mutualisation de l'eau Potable du Granvillais et de l'Avranchin (SMPGA)

François LEMOINE
Bruno BLIN

Syndicat Mixte d'Assainissement de l'Agglomération Granvillaise (SMAAG)

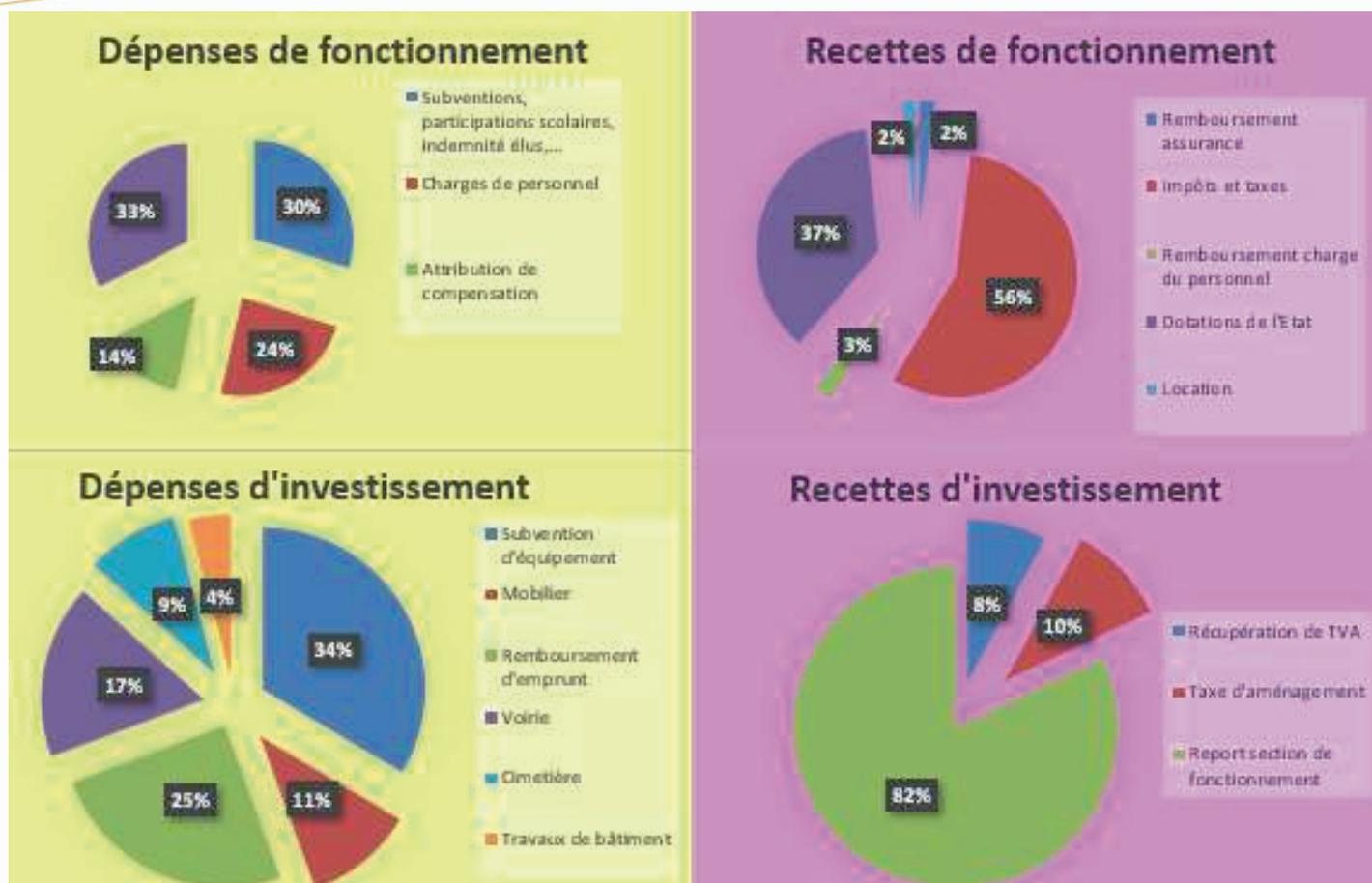
François LEMOINE
Bruno BLIN

Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50)

Bruno BLIN

Budget

BUDGET 2019



BUDGET 2020

Le Conseil Municipal a approuvé le budget primitif qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 510 371,36 € à la section de fonctionnement et à la somme de 44 039,54 € à la section d'investissement. Le Conseil Municipal a décidé, cette année encore de ne pas augmenter les taxes foncières.

Travaux réalisés

Ligne téléphonique au « Clos Shamrock »

Suite aux nouvelles constructions au « Vieux Val » la commune a décidé de faire des travaux de raccordement au réseau téléphonique pour les 6 habitations construites ou à venir.



Salle des fêtes

Les luminaires de la salle des fêtes ont été remplacés par des luminaires « dalle Led » basse consommation.



Projets

PMR au cimetière



Des travaux de mise aux normes du cimetière pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite seront réalisés au cours de cette année. L'Aménagement extérieur comprendra le remplacement des mains-courantes de l'escalier extérieur d'accès, la mise en place d'une bande d'éveil à la vigilance, la réalisation de contremarches contrastées, la création d'une place de stationnement handicapé, la réalisation d'un repère tactile continu et la pose de plaques signalétiques extérieures.



Entretien des portes de l'église

L'entreprise a été retenue lors du conseil du 17 juin 2020, il s'agit d'une entreprise anctovillaise.

Ravalement de la façade de la mairie

Les études sont en cours.

Commune d'échanges et dynamique

LES ANCIENS COMBATTANTS ET SOLDATS DE FRANCE

Cette année en période de confinement nous n'avons rien pu faire, mais nous avons quand même pensé à ceux qui ont laissé leur vie pour que nous restions Français. Les couleurs ont été mises avec le dépôt d'une composition florale.

Le Président TORRES André, le Trésorier LEGOUIX Julien.



LES SOLEXINS

Le Président Serge MARTIN, sergemartintutelle@neuf.fr, ☎ 06.30.72.83.34

Notre association compte 24 adhérents et nous faisons quelques sorties à thèmes.

Notre succès les journées « mécanique » avec toujours une dizaine de participants et nous innovons à chaque journée mensuelle, environ 8 dans l'année. Nous sommes heureux de nous retrouver dans la convivialité et la bonne humeur.

L'adhésion est de 16 € par couple et à notre assemblée générale nous comptons environ 40 participants avec un repas haut de gamme payé en partie par l'association qui se porte bien financièrement.



Le dimanche 18 octobre 2020 exposition de voitures anciennes place de la Mairie.



LA CHASSE

La chasse est notre sport, nous savons qu'il y a toujours un danger avec les armes et toute notre attention se porte sur la sécurité. Afin de ne pas déranger le gibier, je rappelle aux propriétaires de chien de ne pas laisser leurs animaux en liberté surtout sur les terres autour de la ferme du manoir (réserve).

Le Président LEGOUIX Julien, Vice-Président LEGOUIX Yannick, Trésorier DAVID Bertrand.



Commune d'échanges et dynamique

POURKOIPETIT

Notre association Pourkoipetit, débute, il y a 12 ans, par un petit comité d'amis. Au fur et à mesure des années, le nombre d'amis grandit et donne naissance à l'association Poukoipetit, qui compte aujourd'hui environ une centaine de personnes. De tous âges (de moins de 7 ans à plus de 77 ans). Il s'agit vraiment d'une réunion familiale et amicale où prônent la joie de vivre, la simplicité et l'amitié.

VIDE GRENIER

Samedi 15 août 2020

*Entrée gratuite
Informations au
07.82.82.48.36.*

*Buvette et restauration
sur place.*

Nous sommes fiers de représenter notre commune par le biais de notre char et de notre association.

Nous organisons chaque année un vide grenier le 15 août qui est un réel succès.

La petite nouveauté de l'année, dont nous sommes pas peu fière et notre Pourkoicolor de 5 km qui s'est déroulé dans notre belle campagne Anctovillaise. Il s'agit d'une course à pieds où des pigments de couleurs sont lancés. Cette expérience fût un réel bonheur et un succès c'est pourquoi nous réitérons cette année. Et bien sûr toujours dans notre commune dont l'esprit champêtre et nature est mis en avant.



*Pourkoicolor
27 septembre 2020*

Commune d'échanges et dynamique

LES AMIS DE SAINT MARTIN

Le 7 juillet 2019 a eu lieu la messe avec pain béni, plus de 100 brioches vendues. Les paniers ont été portés par les membres de l'association de la Roundainche de la Haye Pesnel revêtus d'un costume normand. Ensuite un repas froid a rassemblé 56 personnes.

Le 25 décembre 2019 la messe de Noël a été célébrée en notre église suivie d'un verre de l'amitié. Le repas prévu le 29 mars 2020 ainsi que le pèlerinage du grand sacre à Villedieu courant juin ont été annulés pour cause de coronavirus.



La Présidente
Mme BOUCEY Elise-Marie

Dates à retenir

5 juillet 2020 : messe avec pain béni suivi (nous ne passerons pas parmi vous pour les brioches) et le repas est annulé en raison de la crise sanitaire.

25 décembre 2020 : crèche vivante, nous sommes toujours à la recherche de bénévoles n'hésitez pas à nous contacter si ça vous intéresse.

☎ 02.33.90.66.98 / 02.33.51.02.24

Secteur Action Gérontologique (SAG)



L'éclaircie, un réseau de visiteurs pour rompre l'isolement

Objectif : « Constituer un réseau de personnes bénévoles qui rendent visite à une personne isolée et créer du lien social. Cela peut-être sur un créneau de trois heures par mois, mais les bénévoles sont libres de la gestion de leur temps. »

Ce réseau de visiteurs (une vingtaine à ce jour) baptisé L'éclaircie, est un projet porté par le SAG, mené conjointement avec le Pôle senior, le Clic (Centre local d'information et de coordination), Granville Terre et mer, des professionnels de santé et différentes associations dont le Secours catholique.

Contact : Pôle senior, tél. 02 33 61 86 87.



*Une visite du réseau **L'éclaircie**, c'est une rencontre entre une personne seule à son domicile et un visiteur bénévole, pour partager un moment convivial.*

Les Animations du SAG

Crise sanitaire oblige les projets programmés au printemps n'ont pu avoir lieu (animation musicale dans 3 EPAD, conférences, ateliers de prévention avec l'ASEPT, fête du printemps début mai, etc...).

Lors d'une prochaine assemblée d'autres actions seront décidées pour l'automne afin de répondre aux besoins du territoire.

Animations

Pour les enfants jusqu'à 10 ans

Chaque année la commune propose un spectacle et un goûter en fin d'année dans la salle des fêtes.

Cette année le spectacle est prévu le **samedi 12 décembre 2020 après-midi** dans la salle des fêtes d'Anctoville-sur-Boscq.

Pour les enfants de 3 à 10 ans

Une aide financière de 15 € par an est accordée aux enfants à partir de 3 ans et plus fréquentant les écoles maternelles ou primaires pour une activité sportive ou culturelle. Le ticket sport et culture est à votre disposition à la Mairie.

Pour les habitants de plus de 60 ans

Un colis constitué de produits du terroir est distribué en fin d'année.

En 2019 cet instant fort sympathique et convivial a réuni un très grand nombre d'aînés qui se sont retrouvés pour échanger autour d'un apéritif dans la salle des fêtes.

Cette année l'apéritif est prévu le **vendredi 04 décembre 2020 à 18h30** à la salle des fêtes.

Voyage Séniors

Le **CCAS d'Anctoville-sur-Boscq** en collaboration avec les CCAS de Saint-Pair sur mer, Donville les Bains, Jullouville et Yquelon organise un séjour chaque année pour les anciens, cette année il a été annulé en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19. Les membres du CCAS sont heureux de permettre aux retraités de la commune de découvrir de nouvelles régions et partager des moments de convivialité.

Repas entre voisins

Le **dimanche 30 août 2020** la commune organise un repas des voisins. Le CCAS offre l'apéritif et fournit un barbecue et du charbon de bois, ainsi que les tables et les chaises et chacun apporte son pique-nique. On vous y attend nombreux.

Etat Civil 2019 - 2020

Naissances

Nos meilleurs vœux de bienvenu à



LAZAR MARTINEZ Nina née le 27 mai 2019 à Avranches
POTIER Plume née le 12 novembre 2019 à Avranches
ESNAULT Emy née le 11 janvier 2020 à Avranches
JOSSEAUME Raphaël né le 17 février 2020 à Avranches

VIARD Juliann Robert Philippe né le 3 juin 2020 à Chambéry
DUREL Nélia née le 11 juin 2020 à Avranches

Mariages

Toutes nos félicitations à

GEOFFROY Julien et EDMOND Karen le 28 septembre 2019



Décès

Nos sincères condoléances aux proches de



RENARD Georges le 27 octobre 2019 à Granville
LEBOUTEILLER Jean-Claude le 10 mai 2020 à Anctoville-sur-Boscq

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la compétence « élaboration de documents d'urbanisme » est devenue intercommunale. Avec cette prise de compétence, Granville Terre et Mer se lance dans l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Sur les 32 communes de l'intercommunalité 19 sont dotées d'un PLU, 5 d'une carte communale et 8 sont sans document d'urbanisme donc soumises au Règlement National d'Urbanisme (RNU).

Le PLUi c'est quoi

- Apporter une réponse aux objectifs inscrits dans les statuts de la Communauté de Communes : développer le territoire communautaire de manière équilibrée, durable et solidaire ;
- Définir la destination des sols ;
- Donner les grandes orientations communautaires ;
- Appliquer spatialement le projet de territoire ;
- Aménager et développer un territoire singulier partagé entre les 32 communes.

Restez informé

- Sur le site internet de GTM retrouvez les calendriers, dates des réunions de concertation, documents, supports...
- Dans le magazine de GTM.
- Lors des événements ouverts au public relatifs à l'élaboration du PLUi (réunions d'informations, ateliers ou réunions thématiques, expositions).
- Des panneaux d'exposition seront mis en place à chaque étape de la procédure, dans les locaux de GTM mais aussi à travers une exposition itinérante.

Qui participe au PLUi

- Tous les élus sur le territoire intercommunal ;
- Les 32 communes composant l'intercommunalité ;
- La Communauté de communes et ses services ;
- Les citoyens, à travers une large concertation ;
- Les services de l'État, les chambres consulaires, le PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Sud-Manche Baie du Mont-Saint-Michel), le Département, la Région, etc.

Exprimez vous

- Lors des réunions publiques et des ateliers thématiques.
- Sur le registre de concertation ouvert à cet effet au siège de GTM et dans les mairies.
- Les demandes formulées par écrit pourront également être déposées ou adressées par courrier au siège de service urbanisme : 197, avenue des Vendéens (BP 231) - 50402 Granville Cedex



Guichet numérique des autorisations d'urbanisme

Les Certificats d'Urbanisme (CU) et les déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) peuvent être déposées sous forme numérique grâce au Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU).

Le guichet de dépôt numérique sera prochainement étendu aux permis de construire et aux déclarations préalables.

Site du GNAU : <http://urbanisme.granville-terre-mer.fr/>

Nombre d'autorisations d'urbanisme instruites en 2019 :
3 Permis de construire
12 Déclarations préalables

Avant le dépôt de votre dossier en mairie ou sur le GNAU, vous pouvez vous informer sur les règles d'urbanisme en vigueur dans la commune auprès du service d'instruction du droit du sol de Granville Terre et Mer.

Sur rendez-vous uniquement du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30, de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

Coordonnées : 02.14.24.20.44 urbanisme@granville-terre-mer.fr

Pôle de proximité 14 rue de la gare 50290 BREHAL



Numérique

Retrouvez toutes ces infos sur le site de la commune. <https://anctovillesurboscq.fr>



Retrouvez ici toutes les dernières actualités de la commune et de la communauté de communes.

Retrouver toutes les informations sur la commune et tous les liens utiles pour les démarches en ligne.

Besoin d'un renseignement sur l'état-civil, les élections, l'urbanisme, la réservation de la salle des fêtes, les infos pratiques taper :

<https://anctovillesurboscq.fr>

Retrouvez ici les offres d'emploi de la communauté de communes GTM

Pour rester informé pensez à vous inscrire à la newsletter.



Si vous rencontrez des difficultés de connexion vous pouvez peut-être bénéficier d'un accès internet MiMo. Cette technologie permet une montée en débit significative comparable à une connexion ADSL de bonne qualité. Les personnes qui le souhaitent ont la possibilité de contacter le seul fournisseur d'accès internet pour le moment qui opère sur le réseau MiMo, à savoir Ozone au 09.73.01.10.00.

Il est possible que certaines habitations ne soient pas éligibles. En dernier recours vous pouvez souscrire un abonnement auprès d'un fournisseur d'accès à internet par satellite et bénéficier d'une subvention d'un montant maximum de 300 €. Les modalités d'octroi de cette subvention sont communiquées par l'accueil téléphonique de Manche Numérique au 02.33.77.83.60.

SPÉCIAL DÉCHETS

QUE DEVIENNENT NOS POUBELLES ?

Un habitant de Granville Terre et Mer produit **368 kg de déchets par an** (recyclables et non recyclables, hors déchèterie) ce qui est au-dessus de la moyenne nationale. Ces chiffres sont tout de même à nuancer compte tenu du caractère très touristique de notre collectivité. Mais il est certain que des efforts restent à faire.

Tous les déchets ne se jettent pas au même endroit, déchèterie, conteneurs de tri, composteur, sac ordures ménagères, à chaque déchet une solution.

La déchèterie

Les déchets ne pouvant se mettre dans la poubelle d'ordures ménagères de par leur volume ou leur dangerosité doivent absolument être déposés en déchèterie. C'est le cas par exemple des pots de peinture, des batteries, des matelas, des appareils électriques, du bois, des gravats, des piles, des ampoules ...

La carte de déchèterie est obligatoire pour se rendre en déchèterie, un justificatif de domicile ainsi qu'une pièce d'identité vous seront demandés pour sa délivrance.

Les conteneurs de tri

Jaune ou vert, pour emballages ou pour le verre, les conteneurs de tri sont présents un peu partout sur le territoire et sont là pour recueillir tous vos emballages recyclables.

Dans le conteneur pour emballages, déposez vos bouteilles et flacons plastiques (et pas de pots de yaourts, films et sacs plastiques, barquettes en plastique et polystyrène), briques alimentaires, cartonnettes, boîtes de conserve, canettes, barquettes aluminium et le papier.

Dans le conteneur pour le verre, déposez vos pots, bocaux et bouteilles en verre uniquement, les vitres, miroirs, et vaisselle ne doivent pas être jetés dans les conteneurs.

STOP aux idées reçues !!!!

Les déchets déposés dans les sacs poubelles ordures ménagères sont collectés chaque semaine en porte-à-porte par un camion et sont destinés à l'enfouissement. **AUCUN tri n'a lieu pour en extraire les déchets recyclables.**

VOUS avez le premier rôle dans la boucle du recyclage, il vous appartient de mettre votre déchet au bon endroit.

Les bornes textile

Vêtements, chaussures, maroquinerie, linge de maison sont des déchets qui peuvent avoir une seconde vie, alors offrez leur la chance d'être portés à nouveau en France ou à l'étranger ou d'être recyclés en chiffons ou isolant ! Le textile doit être propre et non souillé, cependant il peut être troué ou déchiré.

Le Compostage

Les déchets organiques fermentescibles peuvent être mis de côté dans un composteur ou en tas ainsi que les déchets verts du jardin afin d'obtenir leur transformation en terreau pour le jardin. Le compostage permet d'espacer les trajets en déchèterie et de valoriser une bonne partie de sa poubelle ordures ménagères (environ 30%). Le compostage n'est pas une obligation, dans ce cas-là, mettez vos épluchures dans votre poubelle ordures ménagères. Les déchets verts sont à utiliser en paillage ou à apporter en déchèterie.

Le service déchets Granville Terre et Mer met à disposition des composteurs (420L ou 800L) pour 10 euros, n'hésitez pas à appeler au 02.33.91.92.60 si cela vous intéresse.

La poubelle ordures ménagères

Il s'agit de tous les déchets qui ne se trient pas et n'ont donc pas vocation à être recyclés. Ils sont non dangereux, entrent facilement dans le sac poubelle et ne sont pas issus d'activités spécifiques (déconstruction, chantier...).

Granville Terre et Mer

Et si vous passiez au vélo à assistance électrique pour aller au boulot ?

La Communauté de communes Granville Terre et Mer facilite vos déplacements en proposant un service de location de vélo à assistance électrique. Les Grandes Roues, prestataire de la Communauté de communes, assure la gestion de location des vélos.

- + écologique
- + économique
- + d'activité physique et d'espérance de vie
- + rapide et pratique en ville



Vous habitez l'une des 32 communes de Granville Terre et Mer ?
Ce service est fait pour vous !

- Sont prioritaires les personnes qui souhaitent utiliser le vélo pour leurs trajets professionnels ou pour rechercher un emploi (à partir de 16 ans).
- Offre limitée à 1 vélo par foyer.

Vous pouvez louer votre vélo pour une durée de 1 à 6 mois maximum

À noter : le vélo doit être stationné dans un endroit clos et sécurisé.

Renseignements et modalités :

06 66 15 65 80

lesgrandesroues@gmail.com



Le topoguide pour les balades famille est en vente dans les Offices de tourisme (à Bréhal, Donville-les-Bains, Saint-Pair-sur-Mer, Jullouville et Carolles) au prix de 5€.

Les 14 fiches correspondantes aux balades sont en ligne (vous pouvez les télécharger et les imprimer) sur le site de l'Office de tourisme :

<https://www.tourisme-granville-terre-mer.com/a-voir-a-faire/nature-et-balades>



Le tourisme en ligne

Le nouveau site internet de l'Office de Tourisme Intercommunal vous propose une information complète sur l'offre du territoire Granville Terre et Mer :

- Agenda des animations
- Guide des loisirs
- Guide des hébergements
- Guide gourmand

Démarches administratives

Inscription sur liste électorale

Vérifiez que vous êtes bien inscrit(e) dans votre commune avant de vous rendre aux urnes sur :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>



Vous devez entrer un certain nombre de renseignements (votre département et votre commune, vos noms et prénoms, votre sexe et votre date de naissance).

Si vous êtes inscrit, le site vous renvoie l'adresse de votre bureau de vote et votre numéro d'ordre sur la liste de la commune.

Si vous n'êtes pas inscrit, vous êtes invité à vous inscrire ou bien en vous adressant à la mairie, ou bien en passant par la télé-procédure :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

Les inscriptions peuvent être effectuées tout au long de l'année jusqu'au 6^{ème} vendredi qui précède un scrutin.

Numéros utiles

ASSAINISSEMENT COLLECTIF



Si vous souhaitez rencontrer un technicien, une permanence est à votre disposition tous les vendredis de 14h00 à 16h00. Pour tout rendez-vous en dehors de cette permanence, merci de prendre contact impérativement par téléphone au **02.33.91.30.27** ou par mail à l'adresse suivante contact@smaag.fr

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



Granville Terre et Mer assure, en plus du contrôle, un suivi des réhabilitations des installations individuelles. Pour le contrôle des assainissements non collectifs réhabilitation, implantation ou vente contacter les services du SPANC au **02.33.61.95.96**

SERVICE EAU POTABLE



Les abonnés au service d'eau potable du Syndicat sont invités à composer le **02.33.91.62.51** pour tous problèmes ou renseignements.

Infos pratiques

Activités bruyantes



Horaires autorisés pour les activités bruyantes :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h puis de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12h puis de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Chardons



Les propriétaires, fermiers, métayers, usufruitiers et usagers sont tenus de **procéder à la destruction** des chardons dans chacune des parcelles qu'ils possèdent ou exploitent. Cette destruction devra être exécutée et être terminée au plus tard avant la floraison.

Déjections canines

Mon humain est propre et bien élevé.



Il ramasse mes

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique. Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe.

Brûlage des végétaux



Il est interdit de brûler dans son jardin. Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie. Vous pouvez également en faire un compost individuel, le service déchets de Granville Terre et Mer met à votre disposition des composteurs

Frelon asiatique



Ne prenez pas de risques. Ne vous approchez pas d'un nid de frelon asiatique.

Si vous localisez un nid de frelons asiatiques, **venez le signaler en mairie** en indiquant vos coordonnées ainsi que la localisation du nid.

Divagation des animaux



La divagation des animaux est interdite et peut être punie par des contraventions. Tout animal est en état de divagation lorsqu'il se trouve hors de la propriété de son maître ou de son responsable, et hors de la surveillance, du contrôle ou de la direction de ceux-ci. Le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est le responsable du dommage que l'animal a causé. Suivant la gravité du dommage, ces peines auront alors un caractère contraventionnel ou correctionnel.

La qualité de vie dépend de la bonne volonté de chacun. L'observation de quelques règles permettra à tous les habitants de se sentir bien dans leur logement et dans leur environnement.

Conciliateur de Justice

POUR RÉSOUDRE UN CONFLIT AVANT DE SAISIR LE JUGE PENSEZ AU CONCILIATEUR DE JUSTICE.



Auxiliaire de justice, bénévole et volontaire, le conciliateur de justice est nommé par ordonnance du premier président de la Cour d'appel de Caen et il est placé sous l'autorité de la présidente du tribunal d'instance de Coutances. Le recours à ses services est gratuit. Il a pour mission de rechercher un règlement amiable d'un différend dans les conditions et selon les modalités prévues au code de procédure civile.

Il est tenu à l'obligation de secret à l'égard des tiers.

Le conciliateur de justice peut intervenir pour des conflits d'ordre civil ou rural, tels que

Les troubles de voisinage, problèmes de mitoyenneté, entretien des végétations en limite des propriétés, les nuisances diverses et olfactives, droit de passage, de bornage, les servitudes de jour, l'écoulement des eaux

Les conflits entre bailleurs et locataires, le recouvrement des loyers, la récupération du dépôt de garantie

Les conflits de copropriété, la répartition des charges, l'engagement des travaux, les décisions statutaires

Les litiges commerciaux ou de service, la contestation d'une facture, (litige avec un opérateur), désaccord opposant un consommateur à un professionnel, mauvaise exécution d'un contrat (délais, garantie), vente d'un véhicule (vices cachés)

Dommmages, malfaçons

Toutefois, le conciliateur de justice n'est pas compétent, pour traiter des questions de

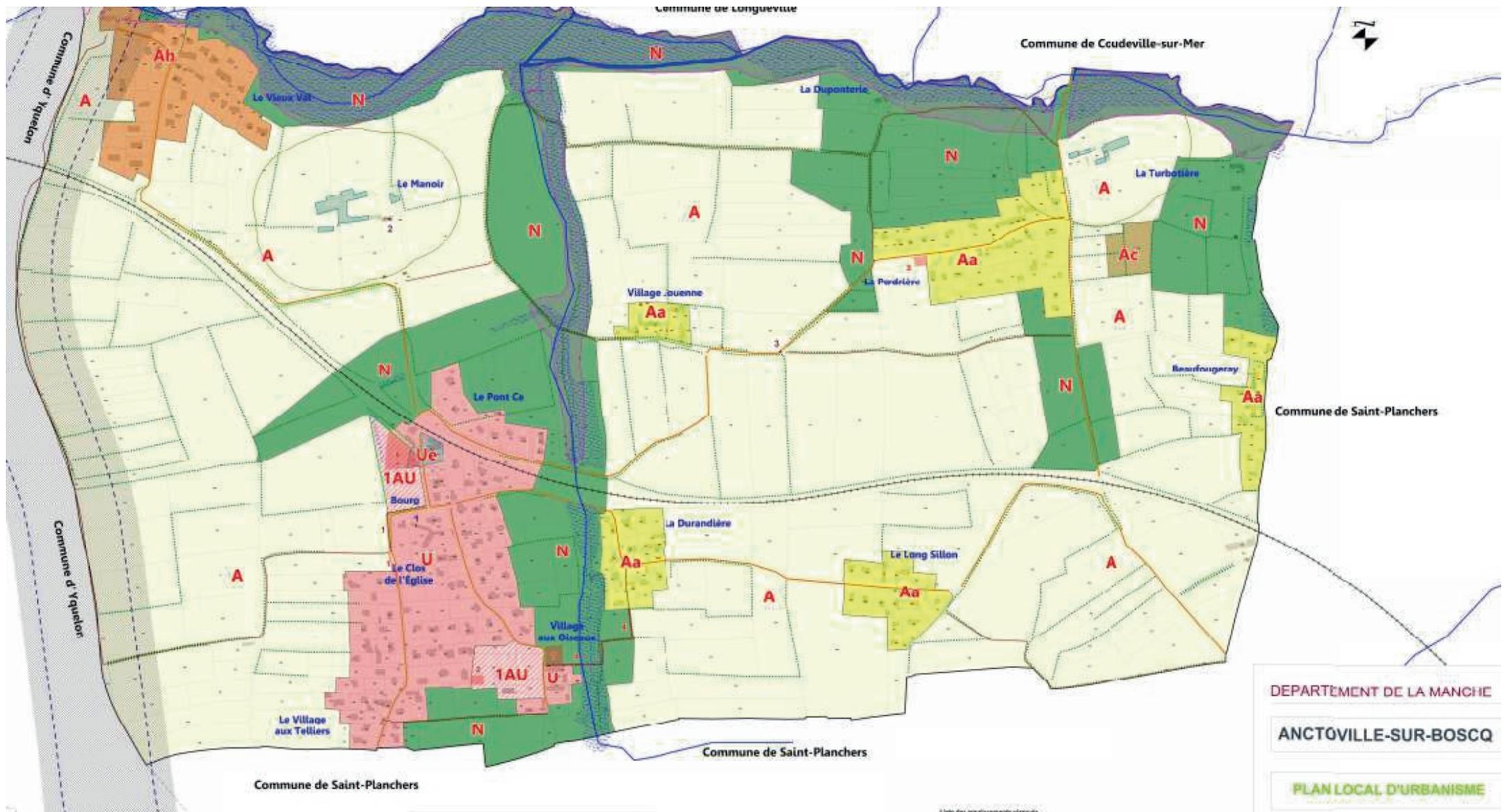
l'état des personnes ou le droit de la famille (Tribunaux)

litige avec l'administration (défenseur des Droits)

litige en matière du droit du travail et en droit syndical (compétence exclusive du Conseil des Prud'hommes).

François CADEC, conciliateur de justice – Tribunal d'Instance
38, rue de Tancrede – CS 70838 - 50208 COUTANCES cedex
Tèl : 02.33.76.68.43 - Fax 02.33.76.68.56
francois.cadec@conciliateurdejustice.fr

MAIRIE 1 place de la Mairie 50400 ANCTOVILLE SUR BOSCO



Horaires

Lundi de 10h00 à 12h00

Mercredi de 14h30 à 19h00

Tél : 02.33.50.28.62

fax : 02.33.90.60.89

Numéro de la permanence :
06.70.16.91.78

mairie.anctovillesurboscq@wanadoo.fr

www.anctoville-sur-boscq.fr



ANCTOVILLE-SUR-BOSCO